

LE PEUPLE TRAVAILLEUR.

surtout de conserver dans la classe ouvrière les dispositions qui en font connaître le prix.

L'homme de travail éprouve une satisfaction naturelle par cela seul qu'il déploie ses forces et parvient à produire. Il y a pour lui le sujet d'une fierté légitime à dompter ainsi la matière, à devenir en quelque sorte créateur. Cette satisfaction s'accroît en raison de la liberté dont il jouit dans le choix de ses occupations, dans l'exécution de ses œuvres, par la spontanéité de ses efforts; elle s'accroît par la pensée que ses moyens d'existence sont en lui-même: son salaire reçoit à ses yeux un prix plus relevé en y voyant la conquête du prix obtenu par ses fatigues. Il acquiert, il possède; quelque bornée que soit la propriété ainsi achetée à la sueur de son front, elle est du moins bien à lui: son petit mobilier, ses outils, ses ustensiles, ses effets, il les paie bien cher; ils lui représentent ce qu'ils lui ont coûté. Ce sentiment le dispose à mieux respecter la propriété d'autrui, lui fait mieux comprendre les notions de la justice.

Que, dans les temps barbares, on ait voulu contenir par la force les classes inférieures de la société au lieu de soigner leur bien-être; qu'on ait voulu leur imposer le repos par la servitude et l'ignorance; d'autres vues sont heureusement commandées par la civilisation moderne. C'est en relevant la condition de l'ouvrier qu'elle aspire à le rendre content; elle l'appelle au partage des nobles dons l'âme, soit en allouant dans les opérations des arts une fonction plus considérable à l'intelligence, soit en faisant alterner les exercices de l'instruction avec les travaux manuels, soit en répandant sur la vie la plus obscure l'influence de la plus haute moralité. Voilà la nouvelle destinée qu'elle prépare à l'homme laborieux et que nous cherchons à lui faire obtenir.

LE PEUPLE TRAVAILLEUR.

MONTREAL, MARDI 5 MARS, 1850.

RÉCIPROCITÉ COMMERCIALE.— Comme nos lecteurs le savent, le comité de commerce du sénat Américain, rapporta il y a quelque temps à la chambre, un projet de loi qui établissait la réciprocité du commerce entre le Canada et les Etats-Unis. On se souvient aussi qu'il fut passé dans la dernière session de notre Parlement un acte qui avait pour objet de permettre l'admission libre dans ce pays de tous les produits américains, à condition que les produits du Canada seraient admis sur le même pied, sur les marchés des Etats de la Grande Confédération Américaine! Afin d'obtenir cette mesure, MM. Lafontaine et Hamilton Merritt, se rendirent l'an dernier à Washington, mais, malheureusement, le gouvernement Américain ne répondit pas immédiatement à notre appel.

Aujourd'hui nous avons la certitude que cette mesure d'un grand intérêt pour les Canadiens, devra être discutée sous peu dans le congrès Américain, vu que sir L. Bulwer, le ministre plénipotentiaire Anglais à Washington, a adressé une lettre au président de la chambre de commerce à Québec, dans laquelle il dit que le bill de la réciprocité sera bientôt discuté au congrès Américain.

Maintenant, en notre capacité de journaliste, nous nous proposons de considérer cette mesure, si utile au pays, d'une manière froide et consciencieuse. Nous ne sommes pas de l'opinion de certains éditeurs de journaux, qui ont toujours en vue de faire voir au peuple noir ce qui est blanc, ou blanc ce qui est noir. Non, du tout, nous croirions manquer à notre mission politique; nous croirions, en un mot, manquer aux engagements que nous avons déjà faits envers nos lecteurs. Cela pourrait peut-être convenir par exem-

ple à l'éditeur **DISTRATT** d'un certain journal, publié en cette ville, qui, il y a quelque temps, nous disait avec toute son ignorance ordinaire de notre politique, que le bill de la réciprocité passerait sans difficulté au congrès Américain.

"D'après toutes les probabilités, dit-il, cette mesure passera sans difficulté dans le congrès. Le comité qui l'a supportée était parfaitement d'accord sur l'importance de la mesure; on dit d'ailleurs que l'administration lui est favorable; et M. Clay, et quelques autres, dont on redoutait l'opposition, paraissent convaincus des avantages que les deux pays devront retirer de la mesure en question."

Tel est le langage que tenait le **DISTRATT** "éditeur" de ce "journal" il y a quelque temps; et, cependant, comment a-t-il pu savoir que cette mesure devait passer au congrès? Comment a-t-il pu savoir que le membre de Kentucky, M. Clay, était en faveur de cette mesure? Sans doute, c'est là une distraction de l'éditeur de ce "journal," comme celle qu'il a eu il y a quelque temps, lorsqu'il disait d'un grand sérieux, que M. Weithenall du Haut-Canada devait se présenter en opposition à M. Sanburn dans le comté de Sherbrooke. Si l'éditeur de ce "journal" se donnait la peine de lire les principaux journaux de Washington, tels que, par exemple, "The Republic," il verrait que la plupart des membres de l'administration actuelle des Etats-Unis n'ont jamais été en faveur de cette mesure. Il verrait de plus que M. Clay n'a jamais été en faveur de ce projet qui, selon cet éloquent orateur, serait désavantageux aux Etats-Unis.

Nous ne cherchons nullement à faire mal échoir le bill de la réciprocité, mais nous cherchons à ouvrir les yeux du peuple sur cette question; nous voulons leur faire connaître la vérité, et rien de plus. D'après ce que l'on peut voir par les différents journaux des Etats-Unis qui se sont occupés de cette mesure, tels que "The Buffalo Commercial Advertiser," le "Herald" et "La Tribune," ce bill sera probablement discuté et ensuite rejeté, à moins que les membres du sud se décident à voter en faveur de ce projet, dans l'espérance qu'une mesure semblable pourrait retarder l'annexion du Canada aux Etats-Unis. Mais cela est fort douteux, car un grand nombre de journaux du sud se sont déjà prononcés contre cette mesure.

Quant à nous, nous savons que si ce bill passait au congrès Américain, qu'il ne pourrait contribuer qu'à faire un grand bien! D'abord il contribuerait à faire disparaître les préjugés que notre peuple pourrait avoir envers les Américains, par les liens d'amitié qui viendraient tôt ou tard à s'établir entre les Américains et les Canadiens en les portant ainsi à échanger leurs produits. Notre commerce, maintenant délabré, changerait d'aspect, et nous verrions moins de nos grands commerçants faire banqueroute.—Si, au contraire, le projet est rejeté, alors il nous faudra nécessairement, dans ce pays, quelque chose qui puisse nous donner le "pain," l'espace et une juste "liberté!"

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE.—L'état des récoltes et dépenses de l'année finissant le 5 janvier est comme suit:

Recette.....	£52,951,748	18	0
Dépenses.....	50,853,622	16	14

Excédant de la recette.....£2,098,126 2 1

Les habitants de Worcester ont projeté d'employer £1,500 à la construction d'un vitreux monumental à leur église en mémoire de la reine Adélaïde.

FRANCE.— Les journaux de province sont remplis des détails sur les poursuites intentées par les préfets des départements contre les démocrates et les socialistes. D'un bout de la France à l'autre, il y a devant les tribunaux des procès suscités par l'apparition de pamphlets et de

feuilles socialistes publiés sans la permission de l'autorité. Cette guerre légale a surtout lieu dans le centre et à l'est de la France. Un grand nombre de journaux et publications des provinces ont été forcement supprimés. L'un d'eux, le plus populaire des organes démocratiques, et qui, il n'y a que peu de semaines, avait une grande circulation, "Le Courrier de la Saône et Loire," a cessé de paraître, ses propriétaires étant ruinés par les frais, les amendes et les emprisonnements que leur ont attirés des libelles contre le gouvernement.

Encore Paris en état de siège.— Nous voyons par les journaux français, qu'un grand mouvement s'est fait dans le quartier du marché St. Martin, à l'égard d'un arbre de la liberté que plusieurs ouvriers avaient entouré de rubans rouges, et surmonté d'un drapeau neuf et d'une tête de république avec un bonnet phrygien.

Il y a eu plusieurs collisions entre les personnes qui entouraient cet arbre et les sergents de ville, qui s'occupaient de rétablir le mouvement. L'un de ces derniers, frappé grièvement, a fait usage de son épée, et a blessé son agresseur, qui a été transporté sur une civière à l'hôpital Saint-Louis.

À 5 heures.— Le général Lamoricière, qui se trouvait sur les lieux, a été poussé par la foule qui encombrait en ce moment la rue, et il a couru de grands dangers. On criait: Mort à l'aristocratie! et on l'a forcé de crier: Vive la République! Le général n'a échappé à ces dangers que par l'énergie de deux jeunes gens qui se sont dévoués à lui et qui l'ont accompagné jusqu'au salon de lecture du boulevard Saint-Denis, où M. de Lamoricière a trouvé un refuge.

L'assemblée et les ministres attendent un rapport sur ces faits, qui jettent une certaine émotion pendant la suspension de la séance.

Le général Changarnier vient d'envoyer deux bataillons pour dissiper les rassemblements.

À 5 1/2 heures.— M. le général Lamoricière entre à l'instant dans la salle des séances. La séance est suspendue. Le général est aussitôt entouré dans la salle du cabinet par tous les représentants. Nous remarquons M. Charles Lagrange (le Montagnard) qui le presse dans ses bras.

Le général raconte tous les détails de son aventure, dont les principaux avaient été déjà rapportés par M. Bettome de Lancastel; il s'est réfugié dans un cabinet littéraire d'où il a pénétré le manège Polier, en sautant, d'un étage, par la fenêtre.

Une foule bruyante se pressait de près; il est parvenu à cheval jusqu'à la barrière; de là il est venu sans chapeau à la Chambre.

C'est fortuitement que le général s'est trouvé au milieu des rassemblements.

Les membres de la Montagne délibèrent sur la question de faire des interpellations sur la destruction des arbres de liberté.

Les sergents de ville ont été seuls, pendant plusieurs heures, pour dissiper les émeutiers. La troupe n'est arrivée qu'à la fin. Le régiment de dragons, commandé par d'Orsay, vient de monter à cheval.

M. le vice-président Baroche vient de recevoir une note qu'il communique à plusieurs membres, et de laquelle il résulte que les sergents de ville dissipent les attroupements.

Deux sergent de ville sont grièvement blessés.

M. Victor Foucher, procureur de la République, s'étant rendu au carré Saint-Martin et dans la rue Jean-Robert, où les rassemblements étaient compactes, a été entouré par des individus en blouse, qui l'ont interpellé et tiré en tous sens. M. Foucher est venu ensuite au Palais-Législatif.

C'est dans la rue Aumaire qu'un sergent de ville, frappé par un individu en blouse d'un coup de marteau, a tiré son épée et la lui a passé à travers le corps.

Les troupes arrivent sur les lieux où sont les rassemblements, M. le ministre de la guerre quitte la séance et se rend chez le général Changarnier.

Voici de nouveaux détails que nous recevons sur les scènes tumultueuses qui ont eu lieu rue Nationale-St-Martin, détails qu'on peut considérer comme authentiques.

"Un tonnerre de pavés avait été déposé ce matin au pied de l'arbre de la liberté qui s'élevait sur la place Nationale-St-Martin, pour des réparations urgentes à la voie publique. Quelques individus ont attribué à l'administration l'intention d'abattre cet arbre et de faire servir ces pavés à recouvrir l'emplacement qu'il occupait, tandis que l'administration n'avait aucunement l'intention d'abattre, en effet, cet arbre.

Dès ce moment, un rassemblement s'est formé et est devenu de plus en plus compacte.

Des sergents de ville s'étant présentés pour rétablir la circulation, l'un d'eux a été pris par la foule et frappé avec une bêche. Un de ses camarades est venu à son secours, l'épée à la main, et a blessé un des agresseurs, qui a été transporté à l'hôpital St-Louis.

Une escouade de sergents de ville a dispersé la foule, qui s'est jetée dans les petites rues environnantes.

Au surplus, cette agitation a été toute locale, et ne s'est point communiquée aux autres quartiers.

À l'heure où nous écrivons, quelques troupes se dirigent sur le lieu du désordre, afin de maintenir la tranquillité.

Nous ne saurions trop engager les bons citoyens à ne pas contribuer, par leur curiosité, à gêner l'action de la force publique.

Paris a été mis en état de siège."

Nous empruntons les extraits suivants du **Courrier des Etats-Unis** du 23 février:

Expédition à la recherche de Sir John Franklin.

Comme on devait s'y attendre, le secrétaire de la marine a accueilli avec empressement les offres de M. Henry Grinnell (et non Moses H. Grinnell, comme on l'avait dit par erreur). Dès que la proposition du généreux armateur aura été présentée à l'administration dans une forme